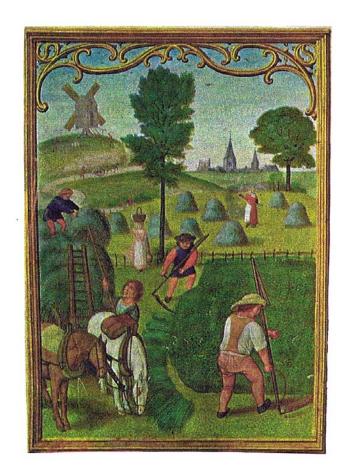
HENRI CORDIER

Au Pays des Sapins

Dans le cours des Siècles



Editions le Pèlerin

NO 115

HENRI CORDIER

Au Pays des Sapins

Dans le cours des Siècles



1925

FAIVRE-VERNAY PONTARLIER

EDITIONS LE PELERIN 2001

INTRODUCTION

Le pays n'est pas si loin dont nous autres n'aurions jamais du délaisser l'histoire, sous le vain prétexte que précisemment c'était un autre pays. Car il y avait qu'autrefois c'était aussi pour lui comme ce fut pour nous des histoires de moines! Et puis que peu à peu, en ce qui concerne le secteur si important de l'élevage au moins, nos coutumes allaient se rejoindre. Même civilisation alpestre d'un côté ou de l'autre de la frontière, constituée ici par la vaste croupe du Risoud, avec les échanges que cela présuppose.

C'est un fait que la différence des religions a créé souvent une barrière plus importante que les difficultés physiques de communication. Séparation néanmoins bien peu conséquente pour ces hommes de commerce qui sauront toujours aller d'un point à l'autre et quelque soient les obstacles qu'il puisse y avoir entre deux. Et si les taxes sur certains produits, précisemment ceux que l'on charrie, sont trop élevées, on passe en douce. Cela s'appelle contrebande et constitua une part importante de nos deux histoires, encore que très méconnue. Peut-être

veut-on toujours montrer le bon exemple ?

L'étude de Henri Cordier sur l'histoire de sa région est légère. Nous voulons dire par là qu'avec si peu de pages l'on ne saurait guère rentrer dans les détails qui, à la longue, seuls importent. Il va à l'essentiel. Cela offre un texte succint qui permettra cependant, pour une fois, de prendre contact avec ce pays d'Outre-Risoud que l'on voit, par exemple, dans toute sa splendeur et son immensité de forêts, quand l'on se tient au bord extrême de la Roche-Champion - Champion étant l'ancienne désignation de Chapelle-des-Bois - ou que l'on soit au sommet de la Dent et que l'on dirige son regard à l'ouest. Que s'est-il passé là-bas, dans le temps ? Notre curiosité est éveillée.

Histoire jurassienne dans tous les cas, où la vie y était rude, en fonction même d'un climat difficile où les gelées d'entre saisons sont nombreuses et l'hiver, le plus souvent, la neige abondante.

Pénétrez en elle et souhaitez en savoir plus.

Bonne route!

Les Charbonnières, en décembre 2000:

Page de couverture: illustration tirée d'un bréviaire flamand. Copie prise dans "L'Age de la foi", Collections Time-Life, 1966, avec nos remerciements!

purpo nos

Dans le coars des Siècles

Quand nous étions enfants, notre chère maman nous racontait des histoires pour nous endormir. Elle nous parlait d'une fée vieille comme le monde qui habitait une grotte ouverte dans les flancs de la Grande Alpe— ainsi appelait-on autrefois le Mont-d'Or— et qui connaissait tout: le passé, le présent et l'avenir. La grotte y est encore, mais on ne voit plus la fée. Combien est regrettable sa disparition? Quels intéressants renseignements elle aurait pu nous donner sur notre région!

Elle avait dû la voir, il y a deux mille ans, couverte d'une forêt inextricable. Les vieux sapins, morts ou vivants, enchevêtrés par les branches ou les racines, masquaient les laizines ou crevasses rocheuses, les saignes marécageuses et les gîtes des grands ours, des troupeaux de loups, des bandes de sangliers, seuls hôtes des montagnes sombres. Les cris des animaux se mêlaient aux grondements des rapides du Doubs, véritable fleuve au cours impétueux. On voit encore par endroits, les rochers de ses rives, rongés et polis à plus de vingt mètres de hauteur audessus de son niveau actuel.

Par ci par là il y avait des éclaircies dans les combes

Par ci par là il y avait des éclaircies dans les combes humides et tourbeuses, ou dans les chaux, plateaux nus grillés par le soleil ou gelés par six mois de neiges.

grillés par le soleil ou gelés par six mois de neiges.

Pendant des siècles, les êtres humains ne parurent que sur l'unique route ou grande ferrière tracée dans une suite de dépressions, route qui unissait l'Italie à la Gaule par le col de Jougne, la cluse de Joux et Pontarlier, et

sur laquelle passaient des soldats romains, des caravanes

de marchands ou des bandes de pillards.

La fée, il y a mille ans seulement, avait dû. dans la forêt qui s'étendait au pied de sa Grande Alpe, apercevoir de temps en temps un être humain, un explorateur de cette époque, venu audacieusement de loin pour chercher des peaux de bêtes, la viande du gibier, le miel des abeilles sauvages ou même la poix coulant des grandes

pesses.

Parfois ce chasseur, arrêté auprès d'une source, n'était pas peu surpris de trouver, à proximité, une grotte ou les racines d'un énorme sapin abritant un ermite venu en ce coin perdu pour se détacher entièrement des biens de ce monde. Dans ce lieu bien choisi, près de l'eau, en pleine forêt, on voyait quelques années plus tard des huttes de branchages ou d'écorces. Le chasseur avait amené sa famille que d'autres familles avaient suivie. Le ruisseau et le sol donnaient l'aliment du corps; le religieux. l'aliment de l'esprit. Peu à peu la population augmentait, un petit hameau était né. Telle est l'origine de Mouthe. Le premier habitant fut un moine venu de l'abbaye de Condat, connue par la suite sous le nom de monastère de Saint-Oyend, puis d'abbaye de Saint-Claude (Jura). Ce moine s'appelait Simon de Valois; c'était un personnage de sang royal, le plus puissant après le roi de France, quand il allait de Reims à Calais, il était tout le long du voyage sur ses terres. A vingt ans, il avait tout quitté: famille, honneurs, richesses, la cour de son oncle Guillaume le Conquérant où il était élevé, même sa fiancée la veille de son mariage, pour venir en 1076, défricher et prier non loin de la source du Doubs. Il n'y resta pas longtemps, car en 1080, il mourait à Rome où le pape l'avait appelé pour faire entendre raison à un Normand, Robert Guiscard, qui s'emparait du sud de l'Italie.

Ses compagnons continuèrent à abattre des sapins et à piocher le sol; ils avaient apporté des graines fournies par le monastère. Le peuplement se fit peu à peu, surtout par des familles de ser's que de puissants seigneurs donnaient à l'abbaye, ou même que l'abbaye achetait, et parfois aussi par essaims d'émigrants: Savoyards chassés par la misère, Français du nord, Fribourgeois, désignés sous le nom d'Allemands, refoulés de leurs pays par les guerres. Ces émigrants vinrent demander aux moines

le pain et la paix.

* * *

Deux siècles après la mort de Saint-Simon, la colonie de Mouthe comprenait : un prieuré bâti où se trouve maintenant la maison Bouveret, à l'endroit où la colline rocheuse de Beauregard vient mourir dans le Doubs; une petite église de vingt pieds de long sur dix-huit de large joignant le prieuré; la maison de ferme du prieuré désignée sous le nom de Bouverie et une dizaine de chaumières abritant les familles des serviteurs ou valets

du prieuré.

Le défrichement s'était étendu. Les moines, ne pouvant rentrer chaque soir à cause de la distance, avaient dans les combes, construit de petites succursales du prieuré, maisons qu'ils appelaient granges. C'est autour de ces granges que se formèrent lentement les villages, colonies ayant leur vie propre, presque isolées les unes des autres par les mauvais chemins et les mauvais temps.

Les habitants y étaient farouches, habitués à une lutte continuelle: contre le froid, dans un pays enseveli sous la neige pendant six à sept mois; contre la forêt qu'il fallait attaquer à coups de cognée ou de pioche; contre les bêtes voraces, ours, loups, sangliers. Vêtus surtout de peaux de bêtes, ils vivaient aux beaux jours, perdus dans quelque coin de la forêt: femmes, enfants, vaches, chèvres, pourceaux et volailles, abrités sous les puissantes ramures des sapins. Pour venir à bout des arbres énormes ils les congient ils creusaient tout autour un énormes, ils les cernaient, ils creusaient tout autour un grand fossé qui s'emplissait des caux de pluie; les pierres se désagrégeaient, les racines se détachaient de la terre, et un beau jour un coup de vent renversait et déracinait le gigantesque sapin.

En hiver, tout le monde redescendait aux villages, et pour de longs mois, les familles se réfugiaient dans la vaste maison sans étage, au soubassement en grosses pierres, aux murs en planches, maison qui paraît écrasée sous son immense toit couvert de bardeaux ou d'ancelles. Il fallait ces énormes greniers pour loger la provision de huit mois : bois et foin.

Tout appartenait au prieuré. Les gens défrichaient et cultivaient suivant les indications du prieur et sous des conditions déterminées. Ces conditions étaient données dans la forme suivante, le prieur publiait à l'église une ordonnance ou mandement de terrier. Quelques jours après, il réunissait les habitants à l'église, ou, si le temps le permettait, devant la Bouverie et le mandement était expliqué, puis les chefs de famille faisaient une marque sur un parchemin en guise de signature.

Les familles vivaient en communauté, les gens étaient des communiers. Le père gardait auprès de lui ses enfants adultes ou mariés. Les frères, après la mort du père, continuaient la vie commune, tous vivaient dans la même chaumière « à même pain et pot », ne formant qu'un seul ménage. Les terres défrichées étaient exploitées par les familles des défricheurs, mais elles ne pouvaient être ni cédées, ni vendues. L'exploitation rurale d'une famille constituait un meix.

« Chaque meix de Mouthe comprenait dix soitures et

onze journaux. La soiture était la surface de pré qu'un · homme pouvait faucher ou scier en un jour; le journal « était la surface qu'un bœuf pouvait labourer d'un « jour (1). » On compte à peu près trois soitures ou trois journaux par hectare.

Ne possédant rien, pas même ses habits, ni les outils qu'il s'était fabriqués, le serf n'avait pas le droit de faire un testament. A sa mort, les terres revenaient au prieuré qui, habituellement, les laissait aux proches vivant en communauté, moyennant une somme à payer. Le serf était tenu d'habiter les terres du prieuré. Il ne

pouvait les quitter qu'après en avoir obtenu l'autorisation et avoir acquitté une taxe fixée. S'il partait sans cette autorisation, il était poursuivi et ramené de force et quand on ne le retrouvait pas, la communauté était dissoute et les biens repris aux communiers qui restaient.

Celui qui avait obtenu la permission de sortir ne pouvait, une fois hors des terres de Mouthe, hériter de sa famille. La succession revenait au parent, même éloigné, qui résidait sur les lieux, à l'exclusion des parents, même très proches, qui ne résidaient pas.

Cette clause, devant laquelle chacun s'incline au moyen âge, paraît de plus en plus injuste à mesure que les sueurs des générations se mêlent aux terres cultivées pour établir à côté de la parenté du sang, une sorte de parenté du sol. Mais il faudra des siècles pour la faire abolir; ce n'est qu'en 1711, par exemple, que les gens de la communauté de Chaux-Neuve s'enhardissent à en demander l'abrogation qui leur est enfin accordée en 1755.

Le pricuré héritait de tout, meubles et immeubles.

lorsque le défunt n'avait pas de parents habitant la terre

de Mouthe. C'était la mainmorte. Il était facile de devenir serf; il suffisait d'épouser une serve ou d'habiter le territoire du prieuré pendant un an et un jour.

La période de foi vive passe; les moines prient mais ne travaillent plus de leurs mains. Il reste cependant d'immenses étendues à défricher dans les Monts Joux: c'est ainsi qu'on appelle le Jura au Moyen âge. Le prieur aberge ou louc, moyennant des redevances annuelles, des joux entières aux colons qui, la pioche et la cognée en mains, pratiquent dans les forêts sombres, des clairières ou chaux et construisent au milieu, ou dans chaque chal, une habitation, le chalet. Parfois plusieurs colons

⁽¹⁾ Louis Cordier: Simples notes d'Histoire Locale.

s'entendent pour oblenir un canton déterminé, une basty — bâtie.

« En 1266, l'abbé Guy, chef du monastère de SaintClaude, cède au puissant comte de Bourgogne, Jean
de Chalon, les hautes joux du monastère comprises
entre le lac de Quincenois (lac des Rousses), la rivière
Orbe, le lac de Cuarnens (lac de Joux), la Grande Alpe
(Mont-d'Or), la grande ferrière (route de Jougne à
Pontarlier) et la Roche blanche (roche de Châtel-Blanc),
les terres du prieuré de Mouthe exceptées, c'est-à-dire
la majeure partie du canton de Mouthe actuel. L'abbé se
réserve pour l'avenir la moitié des revenus et la totalité
des diverses offrandes et des droits de sépulture. Le
comte s'engage à faire défricher ces terres et à n'accepter aucun colon venant de l'abbaye. Il attire les
émigrants et fait construire deux châteaux, l'un sur
la Roche blanche, le Blanc château (Châtel-Blanc),
l'autre sur la Roche de l'Alpe ou Petite Alpe, au pied
de la grande; c'est le château de Rochejean (1). »
Dans les environs immédiats des châteaux, des chau-

Dans les environs immédiats des châteaux, des chaumières se construisent : ce sont les demeures des bourgeois ou retrahants — ratraits — ainsi appelés parce qu'ils ont le droit, en cas de péril, de se réfugier ou se retirer avec leurs familles dans le château même. En revanche, ils ont des devoirs : corvées de réparations et d'entretien des murs, guet, milice, montre ou revue d'armes et défense du château contre les ennemis. Sur les terres des seigneuries, d'autres villages se forment : Chaux-Neuve, Chaux-Choulet, Champion, pour la seigneurie de Châtel-Blanc; Longevilles, Fourcatier, Rougebief, Brey et les Villedieu, pour celle de Rochejean, mais les habitants de ces villages n'ont pas les droits des bourgeois; ce sont des serss mainmortables. Les plus anciennes familles de Châtel-Blanc portent encore aujourd'hui le nom de Bourgeois.

Comme le comte Jean est maître de Salins, la ville aux sources de sel, sources de fortune pour lui, il veut y faire passer les riches marchands lombards qui vont aux grandes foires de Champagne. Ces commerçants pourraient venir par le col de Jougne, mais ils évitent soigneusement ce chemin, car il y a un passage dangereux au pied du château de Joux, habité par un chef de brigands, et un péage coûteux dans la ville de Pontarlier. Jean l'Antique y porte remède en faisant construire un chemin qui suivra, depuis La Ferrière, les dépressions du Vaubillon, de la Fuvelle, du Mont-Sainte-Marie et de Vaux.

Les villages se peuplent. Derrière les défricheurs apparaissent les usiniers. De 1530 à 1560, des scieries, des hauts-fourneaux, des martinets, se construisent à Méta-

Louis Cordier: Simples notes d'Histoire Locale.

bief, à la source du Doubs, à Rochejean, à Pontarlier, à Jougne. Le fer est presque à fleur du sol à Chaux-des-Turquoises (Petite-Chaux), à Longevilles, à Mélabief. Les paysans ramassent leur minerai, en font faire une cuyte, et travaillent chez eux le métal. Les Savoyens (Vaudois soumis au duc de Savoie) en viennent acheter des chariots. Mais les hauts-fourneaux dévorent le bois jour et nuit; dans les forêts, les essarts (coupes) prement des pro-portions alarmantes. Les gens de Jougne se plaignent vers 1570; ils regrettent leurs forêts épaisses « lesquelles se « nommaient vulgairement les Joulx noires pour ce qu'elles « étaient peuplées de grands bois de haute fulaie que « l'on n'y pouvait rien voir et l'on n'y pouvait repasser « de l'un des pays à l'autre avec chars et chevaux, mais « seulement à pied et avec difficulté. »

Il y a maintenant des percées partout. Les habitants du col de Jougne déclarent que la surveillance de la

frontière est désormais impossible, tant « du point de vue militaire que du point de vue catholique ».

Les gens de Saint-Antoine, en 1580, portent plainte contre ceux de Jougne qu'ils accusent de brûler sur pied les grands arbres pour faire des applatiz (plans) devant leurs maisons et de vendre aux Suisses d'Orbe et d'Yverdon « charbons, écorces et bois à pleins chariots ». Ces doléances ne touchent quère le Parlement riots ». Ces doléances ne touchent guère le Parlement de la Comté, qui, en 1586, confirme même les bourgeois de Rochejean dans tous leurs droits d'usage, chauffage et bâtiment, sur les Hautes-Joux.

Les défrichements s'avancent vers les sommets. D'importants fours à poix fonctionnent aux Fourgs et aux Chaumelles de Chaux-Neuve où l'on voit encore aujourd'hui des suintements noirs de résine sur le talus au bord de la roule. Cette poix fait l'objet d'un commerce im-portant. Une charte de 1301 permet aux habitants de la récolter, mais ils ne peuvent la vendre qu'à leur seigneur.

Elle sert au goudronnage des navires, des barques, des toiles à voiles, le goudron de houille est inconnu à cette époque. On l'emploie aussi dans la fabrication des torches; dans la construction des citernes, on la coule entre deux parois de bois. Elle joue un grand rôle dans la défense des remparts assiégés, on la verse fondue et enflammée sur les assaillants.

Sur les crêtes du Noirmont et du Rizou, les défricheurs comtois rencontrent ceux du val de Joux. Ce vallon appartient aux Bernois qui l'ont conquis sur le duc de Savoie. Les « Excellences de Berne, hauts et très redoutables seigneurs », comme ils se font appeler, permettent les défrichements du côté de Bourgogne, c'est-à-dire dans la direction du vallon de Mouthe.

Vaudois et Comtois sont âpres au travail et avides de terres. Durant un siècle, ce sont des querelles, des rancunes, des razzias, des conflits meurtriers; la haine est aggravée par le fait que les Suisses ont adopté la Réforme

ct sont devenus protestants. De 1524 à 1552, quatre ou cinq traités sont signés, mais jamais observés par les Vaudois. Il ne faudrait pas en conclure que les Vaudois n'ont pas le respect de la parole donnée, ce serait une grosse erreur. Ceux qui signaient les traités étaient des représentants des Excellences de Berne, pour la plujant étrangers au pays; ceux qui défrichaient, étaient en grande partie d'anciens serfs de l'abbaye de Saint-Claude qui avaient accueilli avec joie les idées nouvelles et qui avaient dû quitter le vallon de Mouthe pour et qui avaient dû quitter le vallon de Mouthe pour éviter la persécution religieuse; ceux-là revendiquaient le droit de continuer le travail de défrichement commencé par leurs ancêtres et ne reconnaissaient à personne le pouvoir de leur enlever ce droit.

Dans les combes, les pâturages s'étendent, le bétail s'accroît, on fait du beurre et du fromage. Dans la charte de 1587, imposée à la Terre de Mouthe par Philippe II d'Espagne, le puissant fils de Charles-Quint,

« 10º Les habitants des Bougeons, Sarrageois et Ronde-« fontaine, ayant des vaches, doivent par feu deux fro-« mages non ébeurrés, les meilleurs qu'ils font, à la fête « de Saint-Jean-Baptiste. Les prud'hommes de ces endroits « sont tenus de les livrer au prieuré de Mouthe quand

« on les leur demande.

« 11º Ceux de Rondefontaine, en particulier, doivent

« chacun une pressée de fromage aussi non ébeurrée

« de seize livres pesant, laquelle doit être remise au

prieur. »

Les pâturages sont mal délimités. Des contestations s'élèvent entre villages voisins. Les communautés de Méta-

Les communautes de Meta-bief et des Longevilles, qui avaient droit de vaine pâture l'une sur l'autre, sont déjà en procès en 1426, se livrent des batailles, et en 1680, le procès n'est pas terminé. En 1552, la communauté des Villedieu porte plainte contre les gens du Brey qui, en allant couper du bois sur le Neirmont, font paître leurs bêtes de trait, ainsi que les poulains, et même construisent des abris pour rester plus longtemps. Le seigneur de Rochejean, abbé de Sainte-Maric, après une longue et minutieuse enquête, signific aux gens du Brey de faire, à l'avenir, sculement paître leurs bêtes aux seuls endroits par eux aplanis ou sur leurs héritages. Il leur défend en même temps de mai-

sonner sur le Noirmont.

Quelquefois le litige trouve sa solution à l'amiable.

Ainsi, en 1626, les communautés de Sarrageois et Rondefontaine signent une convention pour le partage du bois de la Pilla, dans lequel le droit de pâturage était commun. Parfois même, les choses restent en l'état. Jusqu'à la Révolution, les terrains communaux sont indivis entre Saint-Antoine, Touillon, Montperreux et Malbuisson.

Dans les villages mêmes, des querelles s'élèvent entre communiers. Après la fenaison, les troupeaux vont « au

large, c'est-à-dire vont paître sur tous les champs indistinctement. Il y a souvent des dégâts et par suite des réclamations et des rancunes tenaces. En 1546, des amis et voisins aident les membres de la famille Claude Parrault, armés de pieux et de fourches, à se ruer sur la proye - bétail - de Jean Brocard de Chaux-Neuve et à en mettre à mort une partie, tout en malmenant fort les bergers.

Le paysan se nourrit mieux. Il mange le breu, soupe au bôlon d'orge, et du laitage. Il a dans la cheminée de grandes bandes de lard, du brezi, du côty, et à la cave quelques fromages (1). On ne cultivait sans doute pas le froment dans le vallon de Mouthe, car les redevances

n'en parlent pas.

Le paysan doit, sur sa récolte annuelle, acquitter les dimes, les droits divers, le don gratuit, les dépenses de la communauté et prélever le grain du pain et des semailles. Il doit au seigneur le lod, c'est-à-dire le tiers du montant de chaque vente qu'il fait; s'il vend pour 30 fr., le lod sera 10 fr. Pour certaines ventes, ce lod est au tiers montant, c'est-à-dire que le seigneur reçoit une somme égale à la moitié de celle du vendeur; ainsi, pour une vente de 200 fr., le seigneur touchera 100 fr., somme égale au tiers de l'opération commerciale, droit

Il est des redevances qui doivent être payées en argent, mais le paysan- est pauvre en numéraire qui d'ailleurs est rare. En mauvaise année, pour s'en procurer, il n'a d'autre ressource que de vendre, s'il le peut, ou d'emprunter. Le prêteur est parfois au village même : un cultivateur qui a fini par se constituer un sac d'écus, soit par héritages dans sa famille, soit par la vente de viande ou de farine, soit par des charrois de bois ou de pierres. Mais le prêt n'est pas désintéressé. Pierre Vaulier de Boujailles, en 1582, ne prête pas à moins de 16 o/o. L'emprunteur paie l'intérêt en nature : orge, avoine, fromage, et cette rente dure des années, tant il a de peine

à se libérer.

Il arrive que l'argent soit avancé par un domestique de la ville. Ce dernier trouve dans le prêt un placement pour ses gages qui lui ont été payés en espèces. Les années mauvaises se succèdent, le paysan ne peut payer aucun intérêt et, un beau jour, le domestique se trouve propriétaire, à la campagne, d'une maison avec des champs.

Le plus souvent, le prêteur est un bourgeois de la ville, un renevier comme on l'appelle. Il remet 100 francs au cultivateur qui reconnaît avoir reçu 120 francs et qui paiera l'intérêt de 120 francs. Jean Vuillet, boucher à Pontarlier, ne prête que pour six mois, à 20 o/o; s'il

⁽¹⁾ Cf. G. Colliner: Les Paysans de chez nous.

n'est pas remboursé à l'échéance, il oblige son débiteur à lui acheter du bétail à double prix, et la dette grossit. Il vend pour 30 francs un cheval à Rigaud qui ne peut pas payer comptant et qui obtient un délai de six mois à condition de se reconnaître débiteur de la somme de 40 francs. Etienne Bressand, de Labergement, a prêté de l'argent au 15 o/o à un homme de Bonnevaux. Celui-ci paie très régulièrement les intérêts, mais cela ne suffit pas au créancier qui veut que son débiteur manifeste par des actes le plaisir qui lui a été fait par le prêt de l'argent. Et pour cela, plusieurs fois, l'homme de Bonnevaux amènera à Etienne, pour quatre francs par charroi, du sel de Salins à Labergement.

Quelquefois les récoltes sont achetées en herbe et changent deux ou trois fois de propriétaire. Quand elles sont mûres et que le paysan les a faites, s'il veut les racheter, il devra les payer trois fois le prix qu'il les

a vendues.

Pauvres paysans, chers ancêtres! Ils murmurent, ils réclament, ils ne travaillent plus que pour les autres. On leur accorde certainement des chartes d'affranchissement, mais il leur faut acheter cet affranchissement : l'affranchi abandonne au seigneur la totalité de ses immeubles et les deux tiers de ses meubles, même de ceux qu'il a personnellement fabriqués, et pour les ravoir, il paiera le prix fixé par la charte d'affranchissement. Ses terres deviennent franches, mais alors de nouvelles difficultés surgissent. Il ne pourra les vendre qu'à des acheteurs de même condition. En 1585, Clauda Maire, de Jougne, achète deux pièces de terre, l'une franche, l'autre taillable. Elle-même est de condition taillable. Elle pourrait les tenir toutes les deux, elle a le temps et la force, mais le bailli de Jougne la condamne à restituer la pièce franche dans un délai de six ans, à un sujet franc et à payer une amende de soixante sols.

Assez souvent même, l'homme seul est affranchi, sa tenure, ou ses terres restent mainmortables. Et comme il ne peut plus acquérir de terres qui ne soient pas franches, il se trouve dans une pénible situation s'il veut rester au pays. En 1592, Aimé Girod, de Mignovillard, déclare renoncer à son affranchissement et à tout ce qu'il a dû verser pour cela, afin de pouvoir exploiter un héritage

taillable qu'il vient de faire.

Les malheureux paysans sont à la merci des orvales, malheurs qu'on n'attend pas : inondations suivies de corvées de réparations, incendies anéantissant en quelques heures les maisons de bois, l'outillage et des provisions; gelées tardives, orages, trombes d'eau ou de grêle, charges de guerre, passages de troupes et de pillards et surtout la peste avec ses conséquences : blocus par les paysans des environs, bétail lâché sans gardiens dans les cultures, récoltes pourrissant sur place, privation de sel par épuisement de la provision.

Aussi le fardeau des rentes à payer s'accroît-il d'année en année, la propriété paysanne se couvre de dettes et lentement passe aux mains des bourgeois créanciers. En 1575, presque toutes les terres des Longevilles appartiennent aux bourgeois de Rochejean. Le tiers du village des Hôpitaux-Vieux est à des étrangers, à Vermot de Métabief, au docteur Belot de Pontarlier; les propriétaires des meix qui bordent le lac de Damvautier — Saint-Point — sont aussi des bourgeois de Pontarlier. Dans leurs doléances, les gens du Touillon-et-Loutelet disent, en parlant d'eux-mêmes: « Jadis seigneurs et propriétaires des meix, maisons et héritages, ne sommes plus que tenanciers, locataires ou granglers. » On voit même les bourgeois amodier des seigneuries entières. Celles de Jougne, Rochejean et Châtelblanc sont, en 1583, acensées pour 1.414 livres par an, plus des denrées. En 1588, le prieur de Mouthe amodie à Pierre Longchamp, moyennant 500 francs et 12 muids de grain par an, les moulins, foule et battoirs de la source du Doubs et le moulin de Petite-Chaux. Pour six ans aussi, il amodie à Claude Longchamp le moulin de Gellin moyennant 29 muids de grain. Ce muid contenait, sauf erreur, huit émines de 40 litres chacune.

* * *

Si la féc de la Grande-Alpe revenait, elle nous dirait qu'à l'époque où nous en sommes, c'est-à-dire au début du xviie siècle, tous les villages que nous connaissons au pied de son Mont-d'Or étaient fondés. Quatre seulement avaient leur église: Mouthe, Chaux-Neuve, Rochejean et Jougne. Les autres vont, de 1600 à 1650, construire au moins une chapelle. Ils rencontrent parfois de réelles difficultés. En janvier 1642, les habitants de Gellin transforment leur oratoire en chapelle avec tabernacle et fonts baptismaux, et ils aménagent tout autour un cimetière; ils passent un contrat avec un ancien curé de Mouthe: Pierre Jacques, qui sera leur prêtre. Mais ils ont oublié de demander les autorisations de « Monseigneur l'Illus-« trissime et Révérendissime Archevêque de Besançon, du « Révérend Père Recteur du Collège de Dole de la Com- pagnie de Jésus, prieur de Mouthe, et du curé primitif « de l'église paroissiale de Mouthe. »

Un procès leur est fait par l'autorité ecclésiastique; ils sont condamnés en 1654 à fermer leur chapelle et à payer tous les frais du procès. Ils se soumettent et, en août 1655, ils sont autorisés à avoir une chapelle desservie par un vicaire dépendant du curé de Mouthe, et à leurs frais exclusifs. Ils devront continuer à payer, comme par le passé à l'église-mère de Mouthe, les mortuaires, émines curiales, oblations, ainsi que les trois

offrandes annuelles de feu et de pain. Aux fêtes solen-nelles: Noël, Pâques, Pentecôte, Fête-Dieu, Assomption, Toussaint, Immaculée, le vicaire dira une messe basse seulement pour les impotents et devra conduire tous les habitants valides à l'église paroissiale de Mouthe. En outre, ils devront faire leurs Pâques à Mouthe, y offrir le diman-che, le pain bénit à leur tour comme s'ils n'avaient pas de chapelle, participer pour un huitième aux frais de lumie-naire, payer leur quote-part dans les réparations et acnaire, payer leur quote-part dans les réparations et acquitter, le jour de la Toussaint, une taxe de dix francs pour compenser les offrandes auxquelles ils ne participent

plus les dimanches ordinaires.

Les défrichements sont terminés. Maintenant les habitants craignent pour les forêts qui restent. Les hautsfournaux mangent toujours du bois, les mines des Longevilles donnent annuellement trois millions de livres de bon fer, celles de Métabief, six cent mille livres; il faut continuellement déverser du bois dans la gueule du four à Rochejcan et à Pontarlier. En beaucoup d'endroits, les Rochejean et a Pontarner. En beaucoup d'endroits, les forêts sont mises à ban; on n'y coupera désormais du bois que suivant des règles et dans des cas déterminés. On attribuera chaque année aux propriétaires de maisons un nombre de sapins variant suivant le toisé, c'est-à-dire la surface du chazal ou sol de la maison : c'est l'origine de l'affouage. C'est peut-être aussi ce qui explique pour-quoi on préfère donner une grande surface à la bâtisse et ne pas construire d'étage.

Mais, comme pour les pâturages, les limites des forêts sont mal définies; des communautés différentes ont des droits d'usage dans les mêmes joux; il se produit des conflits inévilables, les plus rapprochées des forêts empêchent les plus éloignées d'emmener du bois. En 1632, la communauté des Foncynes fait un procès à celles de péchent les plus etoignées à emmener du bois. En 1002, la communauté des Foncynes fait un procès à celles de Châtelblanc et de Chauxneuve qui mettent des entraves à l'exercice de son droit d'usage dans la forêt. Elle produit un titre de 1372 lui donnant ce droit « dans « tous les bois et joux à prendre, de bise à vent, dès le « bois du Prieuré et ville de Mouthe, jusqu'au bois du « Prieuré du Grandvaux et Fourg-du-Plasne, et du cou- « chant à levant, dès le val de Sirod à la rivière d'Orbe ». Mais depuis cette époque lointaine, 1372, les gens de Chaux-Neuve et de Châtel-Blanc ont défriché et établi des granges. Le procès traîne en longueur. Les trois communautés se décident à régler le litige par un accommodement à l'amiable et, en 1662, donnent procuration à cinq ou six mandataires pour établir et définir les droits de chacun. Il est alors convenu qu'aux gens de Châtel-Blanc « appartiendront propriétairement les communaux « de Maubergeret et Sur la Roche du Chaplois, et à ceux « de Chaux-Neuve, les communaux étant en la Coste « Foûillet ou Noirmonnet sur le Deccroix, autrement sur « le Grand Coita et le Chenaillon ». Désormais, le droit d'appare de les bois et granges de « le Grand Coita et le Chenaillon ». Désormais, le droit d'usage ne s'exercera plus dans les bois et granges de

Saiclevaux et des Pasquiers-Coulet, ainsi que dans les terres qui sont « dans les plans et fins desdits lieux de « Chauxneuve et Châtelblanc et des granges qui sont en « Rivière et Serment, ainsi que dans celles qui sont sur le « Croz ». Les autres particuliers, possesseurs de granges dans les bois et joux, auront droit de prendre dans la forêt près de leur grange, 260 soitures qui seront exemptées de tous droits d'usage. Enfin, ceux des Foncynes pourront exercer leurs droits dans les joux non désignées dans le contrat, et ils auront à l'avenir, le droit de passage « au plus droit après les fruits levés ».

dans le contrat, et ils auront à l'avenir, le droit de passage « au plus droit après les fruits levés ».

Voici les grands malheurs qui fondent sur la région. C'est d'abord la peste de 1637-1638, le temps « de la grande mort » qui fait mourir deux personnes sur trois. Il faut partout construire de nouveaux cimetières : les « coins des pestiférés, les malatières, les cimetières des bossus ». Puis surviennent les Suédois qui incendient les villages, les cultures, les forêts en 1639. Le prieuré de Mouthe est à moitié détruit; le château de Rochejean est en partie démoli; la superbé abbaye du Mont-Sainte-Marie, une des plus belles qui se puissent voir, déjà incendiée par la foudre en 1575, puis reconstruite, ne se relèvera cette fois plus de ses ruines. Nos vaillants montagnards font à l'envahisseur une guerre d'embuscades, la tradition nous a conservé le souvenir de Cart-Broumet de Mouthe, de Chaillet de Boujeons, de Cart de Detite Cheux de Mignet du Crouzet inspisiesables dens

de Petite-Chaux, de Mignot du Crouzet, insaisissables dans leurs grottes: la Cage des Môves, la grotte à Matié-Sarrazin, la baume des Antrays.

Puis c'est la domination française. Les charges ne diminuent pas lors même que les maîtres changent. Aussi le mécontentement de nos anciens est-il profond. Les récriminations sont aigres, les réclamations deviennent menaçantes, les rancœurs s'accumulent, on sent qu'un

orage se prépare.

Voici un nouveau souci: une maladie inconnue frappe le bétail. En octobre 1763, les neuf villages de la « seigncurie » de Mouthe sont invités à envoyer des délégués pour constater l'existence d'une maladie appelée mûrie sur le bétail rouge de la ferme du Cernois-sur-Petite-Chaux, tenue par Jean-François Guyon-Cattrand, du Sarrageois. La communauté de Reculfoz n'a pas envoyé de représentants. L'assemblée fait tuer et ouvrir une vache malade, puis décide de barrer la ferme, et sur-le-champ nomme des gardes. Elle étend le même jour cette sorte de blocus à la ferme du Goulu, près de Mouthe, propriété de Guyon-Cattrand.

Les années sont mauvaises. En 1775, les gens de Boujeons osent écrire : « Nous déclarons que le produit « des champs et prés n'est pas capable d'hiverner toutes « les bêtes qui nous sont imposées par le rôle; tous les « ans, on achète au printemps tous les chevaux et une « partie des vaches et des chèvres » Le rôle

font allusion oblige leur village de 42 feux à tenir 24 chevaux, 168 vaches, 43 génisses, 47 veaux et 159 chèvres. Sur leurs 349 journaux de terres labourables, les deux tiers restent en sombre - ne sont pas ensemencés. --Le journal de bonne terre donne 36 mesures, sur quoi il en faut douze et demic pour les dîmes et les sements; le journal de terre médiocre, 24 mesures et mêmes dîmes; le journal de mauvais terrain ne suffit pas à produire les journal de mauvais terrain ne suffit pas à produire les dimes et les sements. Le prix du bon journal mis en vente est 200 livres, le médiocre 150 livres et le mauvais, 50 livres, le tiers-montant pour lod au seigneur. Leurs 112 soitures de prés donnent chacune, les bonnes 800 milliers de foin, les médiocres 500 milliers, les mauvaises ne sont même pas fauchées. Elles valent, la soiture de bon pré 380 livres, la médiocre 220 livres et la mauvaise 50 livres, le tiers-montant pour lod au seigneur. Ces doléances restent sans réponse. (1)

D'ailleurs, les améliorations, les œuvres de progrès

D'ailleurs, les améliorations, les œuvres de progrès n'ont plus leur source en haut; ce sont les petits qui prennent les initiatives et qui, dans d'humbles et pressantes requêtes, « supplient leurs maîtres » de les autoriser à travailler pour le bien de tous. Ainsi, le 7 avril 1758, les habitants de Mouthe adressent une supplique pour qu'on leur permette de créer une ou deux fruitières dans le village. En 1765, les communautés des Pontets, Reculfoz, Crouzet et Pelile-Chaux demandent à construire une route pour aller à Nozeroy. Les gens de la seigneurie de Châtel Plane c'effrant à construire une route pour aller à Nozeroy. de Châtel-Blanc s'offrent à construire une branche de roule par Chaux-Neuve, Recuifoz, les Bougnons, qui se raccorderait avec la précédente pour aboutir à Nozeroy par Pacauld, au lieu d'aller travailler « à la route de la « Savine en Grandvaux qui leur a été commandée injustement puis grandle un part élaignée de commandée injus-« tement puisqu'elle en est éloignée de cinq à six lieues « et dans un autre bailliage et qu'elle ne leur est d'aucune

« et dans un autre bailtage et qu'elle ne leur est d'aucune utilité parce que les habitants n'y passeront jamais ».

Les maîtres sont loin du pays; ils se font remplacer par des gens qu'on craint moins. Sauf les greniers et trois chambres, en 1765, les bâtiments du prieuré de Mouthe, les jardins y attenant, le pigeonnier qui devra toujours avoir dix paires de pigeons, la volière, les dîmes, émines de fours et de charrues, les droits de pêche et de poule, sont, pour six ans, loués au prix de 3.375 livres à deux bourgeois de Pontarlier : Robelot et Grandjacquet.

La première année n'est pas achevée que les deux

La première année n'est pas achevée que les deux hourgeois adressent une longue plainte au Parlement de Besançon. Ils rappellent les devoirs qu'impose la charte de 1587 et montrent les ruses employées par les paysans pour se soustraire à leurs charges.

Ainsi, les habitants doivent déclarer, par serment, le

⁽¹⁾ Cf. E. Josse: Les réquisitions ennemies à Malbuisson.

nombre de journaux ensemencés et fournir les sacs pour transporter, aux greniers du prieuré, les dîmes, c'est-à-dire deux émines et demie ou cent litres de grain par journal. Les sacs! on en fournira tout ce qu'il faut! mais les paysans ne veulent pas faire de déclaration avant de savoir si leur blé sera gelé ou non. S'il gèle, ils ne peuvent rien donner; s'il ne gèle pas, ils le fauchent avant la mâturité et le donner au bétail comme fourrage.

Les habitants qui ont « bête trahante » ou bête d'attelage pour labourer doivent, comme droit de charrue, deux mesures par ménage. Que font-ils au moment du labour? Ils empruntent la bête d'un voisin; une charrue seule ment est employée pour soixante journaux, et ils pré-tendent que pour être obligés à payer, il faut avoir

bête à soi.

Pour la redevance du four, chaque ménage doit deux mesures d'avoine et chaque habitant, une émine ou quarante litres. Les gens se mettent en pension pour le pain, fournissent la farine et le bois, et ne faisant pas au four, refusent toute redevance. Quelques fours seulement fonctionnent pour 379 ménages!

La tourmente révolutionnaire apporte un profond changement dans l'état social : propriétés et fortunes passent en d'autres mains; le partage de la région s'opère, les divi-sions communales sont créées. En 1790, trois cantons sont formés: Mouthe, Jougne et Labergement. Deux sont supsupprimés en 1800.

Quand l'orage est passé, l'aisance revient peu à peu, grâce au travail et à une sage administration. Le siècle dernier a vu une transformation radicale. Un beau réseau de chemins vicinaux est établi; des courriers, des diligences, puis des lignes télégraphiques assurent les relations avec le dehors; les fruitières sont en pleine prospérité, des écoles s'ouvrent auprès des églises, des mairies ou des chalets de fromagerie; le bétail sélectionné augmente de valeur; les maisons en pierre, à toitures de tuiles sont plus hygiéniques et plus habitables; les fontaines publiques sont multipliées et abondamment alimentées; les champs sont mieux cultivés. On s'intéresse de plus en plus aux deux sources de notre richesse : la forêt et le pâturage; les hauts-fourneaux mangeurs de bois disparaissent; les forêts sont aménagées et méthodiquement exploitées des instituteurs désentées et désintéressées quement exploitées, des instituteurs dévoués et désintéressés groupent les écoliers en sociélés pastorales-forestières d'ont le but est le reboisement et l'amélioration des « grands communaux » et, de même que les petites fourmis édifient les grandes fourmilières, le travail des mains enfantines fait naître des forêts touffues et des pâturages verdoyants.

Le xxe siècle s'annonce comme devant continuer la marche du progrès. Déjà le premier quart est passé. Les bicyclettes et les automobiles animent les routes; un tramway sillonne la vallée; un chemin de fer, grande voie internationale, la traverse, et à la sortie d'un grand tunnel sous le Mont-d'Or, les trépidations des trains troublent le silence de la Grotte aux Fées. Les téléphones unissent tous les villages; les communes s'entendent et se grouvent pour le bien public: syndicats intercommunaux d'éclairage, de force électrique, de cylindrage des chemins, de pompes à incendie, de bibliothèques et de cinémas scolaires. Dans les villages également, les habitants fondent des groupements pour leur plus grand profit: syndicats agricoles, syndicats d'élevage, mutuelles-bétail, mutuelles-incendie. Les longs hivers ne sont plus le blocus des villages; la jeunesse emploie les skis ou patins à neige; on essaie des tanks automobiles pour ouvrir les chemins bloqués; on organise des fêtes d'hiver, un cinéma communal attire le monde à la maison commune. On commence à établir des postes de télégraphie sans fil qui par leur situation avantageuse au pied, et même sur la Grande Alpe, pourront remplacer la fée devenue muette et nous renseigneront sur ce qui se dit et se fait dans le monde entier.

En sera-t-on moins attaché à la petite Patrie? Au contraire, elle est un résumé de la Comté tout entière. On peut s'en aller bien loin, on garde toujours le désir de la revoir. Un de ses plus illustres enfants, Xavier Marmier, qui fut un bel écrivain et un grand voyageur, se trouvait un jour en Suède. Tout en admirant « le lac que le soleil argente, les bois mystérieux, les monts où la neige étincelle, la grande mer qui murmure sur la plage », il écrivait les strophes suivantes. Elles ont été recopiées sur un vieux papier jauni, usé aux plis. Quelques mots manquaient. S'ils ne sont pas ceux de l'auteur, sa pensée du moins n'en aura pas été altérée.

- Lorsque viendra la fin de mon pèlerinage,
 En hâte j'irai voir les lieux où mon jeune âge,
 Dans la joie et les pleurs s'écoula comme un jour;
 Voir Besançon, ses ponts, son Doubs, sa Citadell
- Voir Besançon, ses ponts, son Doubs, sa Citadelle,
 Frasnes où la maison de mon père m'appelle,
 Pontarlier, mon premier amour.
- J'irai vous rechercher tout le long de ma route,
 Dans le val de Morteau, dans les gorges de Mouthe,
 Sur les bords de la Saône, au pied du fort de Joux
- Vous qui m'avez reçu naguère comme un frère
 Et dont le souvenir sur la grava étangère
- Et dont le souvenir sur la grève étrangère
 M'est sans cesse resté si doux.

- « Honte à qui ne sait pas vénérer sa Patrie, « A qui ne garde point dans son âme attendrie,
- « Comme une loi du ciel, comme un dépôt sacré, « L'auguste et tendre aspect du tertre solitaire
- « Où dorment ses aïeux, de l'église où sa mère « A tour à tour prié, pleuré.
- Notre patrie à nous est une noble terre,

- Féconde et grandiose, attrayante et sévère,
 Soyons fiers de l'aimer, d'aimer toujours ce sol
 Où l'on retrouve encor sous une empreinte antique,
 Le courage du Franc, la loyauté celtique,
 Et la tierté de l'Espagnol.
- « Aimons aussi tous ceux dont les œuvres, la gloire,
- « Répandent quelque éclat à travers notre histoire « Et sur les bords du Doubs, dans nos chalets épars,
- « Conservons à jamais les coulumes austères,
- « L'honneur, la piété, la vertu de nos pères « Et notre cœur de montagnards! »

Nous l'avons gardé notre cœur de montagnards. Il a éclaté aux yeux de tous, ce brave cœur, dans l'élan de générosité qui, au cours de ces dernières années, a fait descendre de nos montagnes de l'argent et des wagons de dons en nature pour les malheureux éprouvés de la guerre. La tourmente mondiale qui vient de passer en semant le deuil dans tous nos villages a montré que les fils n'ont pas dégénéré. Ils ont défendu la grande Patrie avec la même vaillance que leurs pères dans les vieilles luttes pour l'indépendance de la Comté.

Bonne fée du Mont-d'Or, que n'êtes-vous là pour nous parler de nos ancêtres à qui nous devons tant! Notre sang vient de leur sang, nous leur ressemblons; comme eux nous faisons le bien et le mal; comme eux nous continuons la besogne commencée et nous partirons comme eux sans l'avoir achevée.

Tout n'est pas bon dans leur héritage. Tout ne sera pas parfait dans celui que nous laisserons à nos descendants. Pascal, un des plus grands penseurs du monde disait :

« Toute la suite des hommes pendant le cours de tant de siècles doit être considérée comme un même homme qui

invente toujours et qui apprend continuellement. >
Notre règle de conduite est par là bien définie :
Travailler sans cesse pour le bien de tous, et pour nous rendre meilleurs.

> FIR NOV. 2003 20 ex. PM